

Commission de l'autonomie de la  
personne et de la silver économie  
Commission du Territoire d'action Sud  
Commission du Territoire d'action Ouest

**22040 - Création extension et réhabilitation  
des établissements et équipements**

**Proposition d'attribution de subventions en  
faveur de deux opérations d'investissement  
en faveur d'EHPAD et d'approbation  
du projet de convention y afférent**

**Rapport n° CP/2019/020**

**Service gestionnaire :**

I31012 - Equipements et gestion des subventions

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement d'une part, au Groupe Hospitalier SELESTAT-OBERNAI (GHSO) pour l'acquisition d'équipements concernant la partie EHPAD du nouveau bâtiment de l'hôpital d'OBERNAI (NHO), et d'autre part à l'Association Evangélique Luthérienne de Bienfaisance à LA PETITE PIERRE pour des travaux de restructuration de l'EHPAD du Kirchberg.

Chef de file de la politique en faveur des personnes âgées, le Département subventionne les opérations de création ou de rénovation lourde en vue d'adapter les établissements hébergeant des personnes âgées à la prise en charge de la dépendance. Le taux de subvention est de 30% des prix plafond. Depuis 2014, par délibération n° CP/2014/61 ceux-ci sont fixés à 70 000 € par lit pour les travaux et à 3 600 € par lit pour le mobilier.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer deux subventions concernant les opérations détaillées ci-dessous. Ces investissements sont à réaliser sur le territoire Sud ainsi que sur le territoire Ouest.

Une autorisation de programme de 3 725 440 € a été votée au BP 2018 le 11 décembre 2017 (délibération CD/2017/144) pour la création, l'extension, la réhabilitation et les équipements des EHPAD.

**TERRITOIRE SUD**

**Acquisition d'équipements concernant la partie EHPAD du nouveau bâtiment de l'Hôpital d'Obernai**

Le 3 octobre 2016 la Commission Permanente a décidé d'attribuer une subvention de 672 000 € au Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai (GHSO) concernant le transfert de 32 lits d'EHPAD du pavillon St Vincent dans le nouvel hôpital (NHO), sis avenue du Maire Gillmann à OBERNAI.

Suite à ces travaux, le Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai sollicite le concours financier du Département pour l'achat de matériel et de mobilier (fauteuils de repos, moteurs et harnais pour rails de transferts, chariot de douche hydraulique, mobilier pour chambres des résidents et des locaux communs) pour la partie EHPAD du nouveau bâtiment de l'Hôpital Civil d'Obernai.

Le coût total des dépenses s'élève à 115 847,75 €. Le montant de l'aide susceptible d'être attribuée s'élève à 34 560 € sur la base de 3 600 € par lit (32 lits) au taux de 30 %, au titre du soutien aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai (GHSO) une subvention de 34 560 € dans le cadre du soutien aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes.

## **TERRITOIRE OUEST**

### **Travaux de restructuration des bâtiments de l'EHPAD du Kirchberg gérée par l'Association Evangélique Luthérienne de Bienfaisance à La Petite Pierre**

La maison de retraite du Kirchberg, construite en 1993, se situe en plein Parc Régional des Vosges du Nord à La Petite Pierre, dans un site paisible en bordure de forêt en milieu rural.

L'établissement compte 60 chambres d'hébergement permanent et 2 chambres d'hébergement temporaire.

Le projet vise à améliorer d'une part, les conditions d'accueil des personnes âgées dépendantes, et d'autre part les conditions de travail du personnel.

#### Projet architectural

Ces travaux portent sur :

- la transformation de l'infirmierie,
- la construction d'un deuxième ascenseur,
- l'aménagement au 1<sup>er</sup> étage des deux chambres d'hébergement temporaire isolées au rez-de-chaussée,
- des travaux de sécurité (encloisonnement de l'escalier pour être aux normes de sécurité),
- l'isolation avec l'installation de fenêtres doubles vitrages.

Une extension des bâtiments est prévue pour permettre de disposer de petites salles à manger et d'espaces collectifs.

Les travaux ont démarré en septembre 2018 en vue d'un achèvement en mars 2020.

#### Coût de l'opération et financement

Le coût total de l'opération est estimé à 2 566 000 € toutes dépenses confondues.

Le financement de ces investissements, sur 5 ans (2018-2022), est prévu de la manière suivante :

1 696 450 € de subventions réparties ainsi :

- 660 000 € de subvention d'investissement du Département du Bas-Rhin,
- 495 620 € de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),
- 361 007 € de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- 29 823 € d'autres subventions (Edf, caisses de retraites...),
- 150 000 € de la Région pour les travaux de fenêtres en double vitrage.

L'impact sur le prix de journée est estimé à 1,63 € maximum.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 660 000 € pour les travaux de restructuration de l'EHPAD du Kirchberg à La Petite Pierre.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'Association Evangélique

Luthérienne de Bienfaisance à La Petite Pierre. Le projet de convention est annexé au rapport.

Ces subventions proposées relèvent de l'autorisation de programme R2018.PERS.AGEES.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
PERSAGEES 2018/1	R2018 PERSONNES AGEES	3 725 440 €	1 710 440 €	694 560 €

Les Commissions Territoriales Ouest et Sud ont émis un avis favorable à ces propositions le 14 janvier 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 694 560 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées ;*

*- approuve les termes du projet de convention de financement à conclure avec l'Association Evangélique Luthérienne de Bienfaisance à La Petite Pierre joint à la présente délibération ;*

*- autorise son président à signer cette convention financière.*

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,



Frédéric BIERRY